

# Investissement responsable et finance durable

FLASH INFOS AGIPI - Février 2020



**Agipi Régions est une unité de compte investie dans des entreprises implantées en France, qui favorisent la création d'emplois et l'essor du tissu économique local. Depuis octobre 2019, cette unité de compte est solidaire. Explications.**



Le 7 octobre, AGIPI lançait le FAR PER, son Plan d'Épargne Retraite (PER), instauré par la loi PACTE. Celle-ci prévoit que tous les PER doivent présenter une unité de compte solidaire à horizon 2022. AGIPI l'a proposée dès la commercialisation du FAR PER avec Agipi Régions.



Agipi Régions intègre désormais des investissements dans des Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (ESUS). Pour obtenir l'agrément ESUS, l'entreprise doit respecter certains critères, comme rechercher un but d'intérêt général et disposer d'une gouvernance démocratique.



Ainsi 5 % à 10 % de l'unité de compte Agipi Régions sont investis dans des PME et ETI intervenant dans des secteurs ciblés tels que l'insertion, le logement social, l'emploi ou la protection de l'environnement. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [Agipi Régions](#)

## Investir solidaire avec Agipi Régions



### Agir avec AGIPI

En 2020, AGIPI fera évoluer sa gamme financière pour permettre à ses adhérents d'investir de manière responsable et durable, une conviction chère à l'association et pour laquelle les adhérents manifestent un intérêt croissant.

### Le saviez-vous ?

Selon la Fédération Française de l'Assurance, les versements sur les supports en unités de compte en assurance-vie ont représenté 39,6 milliards d'euros en décembre 2019, soit 27 % des cotisations.

**AGIPI participe à la création de valeur financière ayant un sens pour la société et l'environnement via ses actions, ses produits et ses services.**

SUIVEZ-NOUS SUR [agipi.com](#)  
RETROUVEZ-NOUS SUR [agipi.com](#)

